**KLESIA Prévoyance**

**174 RUE DE CHARONNE**

**75128 PARIS CEDEX 11**

BOULOGNE SUR MER, le 21 septembre 2023

#### **Objet : ASSOCIATION LIEN PLUS**

219 rue Mermoz

62990 BEAURAINVILLE

Liquidation Judiciaire loi 2005 du : 06/01/2023

**Dossier suivi par :** **Monsieur Didier MINARD**

**Assisté(e) de : Madame Karine VASSEUR**

N/Réf. : dm/KV/507248/COR

V/Réf. : Assuré Hubert GREBENT – SS N°1.62.02.62.447.029.67

**LRAR**

Madame, Monsieur,

J’interviens es qualité de liquidateur judiciaire de l’association LIEN PLUS selon jugement rendu le 06.01.2023 par le Tribunal de Commerce de BOULOGNE SUR MER.

Je ne parviens pas à obtenir de votre organisme le paiement des indemnités dues à Monsieur Hubert GREBENT, salarié de l’association LIEN PLUS.

Monsieur GREBENT était en arrêt maladie du 29.11.2022 au 31.12.2022, renouvelé jusqu’au 30.01.2023.

Vous m’avez indiqué lors de mon appel téléphonique du 13.09.2023, avoir réglé les indemnités dues à Monsieur GREBENT par virement bancaire en date du 24.01.2023 sur un compte de l’association LIEN PLUS ouvert au Crédit Coopératif.

Comme je vous le précisais lors de notre entretien téléphonique du 13.09.2023 le compte N° 08013313981 ouvert au CREDIT COOPERATIF de l’association LIEN PLUS a été clôturé le 06.01.2023, date de la liquidation judiciaire.

Je vous remercie de m’adresser copie de l’avis de virement effectué par vos soins.

**Je note votre réponse à quinzaine**.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

**N. SOINNE**

